

Communiqué de presse

Promotion 2023 du Certificat d'Honneur du Ministre des Affaires étrangères du Japon

Le 16 août 2023, le Ministère des Affaires étrangères du Japon a publié sa liste annuelle de remise du Certificat d'Honneur du Ministre des Affaires étrangères du Japon. Cette distinction est attribuée à des personnes physiques ou morales qui ont contribué de manière remarquable, à quelque niveau que ce soit, à la promotion des relations avec le Japon.

En 2023, suite à la recommandation du Consulat général du Japon à Strasbourg, ce Certificat est décerné à :

- **l'Association METZ-LORRAINE JAPON**

pour sa contribution à la promotion de la culture japonaise en France

Depuis sa création en 2003, l'association Metz-Lorraine Japon a organisé des événements dans de multiples domaines, tels que les arts martiaux, l'ikebana, la cuisine japonaise, ainsi que des spectacles traditionnels et des conférences sur la culture japonaise. Elle a fourni des occasions particulièrement précieuses, dans une région où il n'y a pas d'établissement consulaire japonais, de présenter et de faire connaître la culture de notre pays. La « Soirée Japon », organisée chaque année avant la crise sanitaire de 2020, et réunissant jusqu'à 150 personnes dont le Maire de Metz, en a été un exemple notable. Son grand succès témoigne de l'intérêt porté à la culture japonaise dans la région. L'organisation d'événements caritatifs à la suite du grand tremblement de terre de l'Est du Japon et d'autres événements a contribué de manière significative à la promotion de la compréhension mutuelle et de l'amitié entre la France et le Japon.

Contact : Service culturel, Consulat Général du Japon à Strasbourg
culture@s6.mofa.go.jp
Tél : 03 88 52 85 00